

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marco Wynnycky
Directeur des audiences
416 945-5146
mwynnyckyj@mfd.ca

Le nouvel OAR fixe la date de l'audience dans l'affaire Brent Polischuk

Toronto (Ontario), le 4 avril 2023. – Par un avis d'audience daté du 7 avril 2022 (l'avis d'audience), l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM), maintenant le Nouvel organisme d'autorégulation du Canada (nouvel OAR), a introduit une instance disciplinaire contre Brent Michael Polischuk (l'intimé).

Une comparution dans cette affaire a eu lieu le 20 mars 2023 par vidéoconférence devant un jury d'audience du comité d'instruction de la section du Pacifique du nouvel OAR.

Après que les parties ont présenté leurs observations, il a été établi que l'audience sur le fond dans cette affaire se tiendra par voie électronique (par vidéoconférence) le 6 avril 2023, à compter de 10 h (heure du Pacifique). L'audience sera publique, sauf dans la mesure nécessaire pour la protection de questions confidentielles. Les membres du public qui souhaitent assister à l'audience électronique doivent envoyer un courriel à hearings@mfd.ca pour obtenir des renseignements.

L'[avis d'audience](#) se trouve sur le site Web de l'ACFM, à www.mfd.ca. Durant la période décrite dans l'avis d'audience, l'intimé exerçait ses activités dans la région de Victoria, en Colombie-Britannique.

Le Nouvel organisme d'autorégulation du Canada (nouvel OAR) est l'organisme d'autorégulation pancanadien qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et toutes les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. Le nouvel OAR exerce les fonctions réglementaires qu'exerçaient l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et est déterminé à protéger les investisseurs, à assurer une réglementation efficace et uniforme et à renforcer la confiance des Canadiens dans la réglementation financière et les personnes qui s'occupent de leurs placements. Pour en savoir plus, consultez le site www.nouvelorganismeautorégulationducanada.ca.